

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 21 octobre 2024, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

**SONT PRÉSENTS :**

M <sup>mes</sup> les conseillères et	Stéphane Giard	Paul Goulet
MM. les conseillers	François Lemay	Geneviève Rheault
	Alain Lacasse*	Denyse Tremblay
	Félix Dionne	Robert Vincent
	Catherine Baudin	

**EST ABSENT :** Robert Riel

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Julie Bourdon.

Sont également présents : le directeur général, M. Gabriel Bruneau, la directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Josée Lamoureux et la greffière adjointe, M<sup>e</sup> Joannie Meunier.

2024-10-0939

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent  
appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis en changeant le titre 10.2. Demande d'aide financière comme suit :

10.2. Demande d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0940

**Première période de questions des citoyens et des citoyennes**

**1. M<sup>me</sup> Marie-Claude Tissier, district 3**

M<sup>me</sup> Marie-Claude Tissier est propriétaire d'un restaurant au centre-ville depuis peu et soulève des difficultés d'achalandage ainsi qu'une absence totale de clients le soir de la nuit des sans-abris. Elle soulève plusieurs problématiques de sécurité publique en lien avec la présence d'itinérants au centre-ville et questionne les actions concrètes mises en place par la Ville à ce sujet.

**2. M. Garnet Winters, district 9**

M. Garnet Winters questionne l'aménagement de la piste cyclable sur la rue Bourget entre la rue Roy et Saint-Viateur ainsi que l'interdiction complète de stationnement sur ce segment.

**3. M. Yvon Paris, (par courriel)**

M. Yvon Paris demande si le redressement de la rue Saint-Urbain est envisagé lors des travaux de démolition de l'ancienne Cresswell.

2024-10-0941

**Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2024**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 7 octobre 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay  
appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 7 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0942

**Dépôt du certificat du responsable de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Registre du 15 au 19 octobre 2024 – Règlement numéro 1334-2024**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-144;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne  
appuyé par le conseiller Paul Goulet

de confirmer le dépôt du certificat du responsable de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui est tenu les 15, 16, 17, 18 et 19 octobre 2024, concernant le Règlement numéro 1334-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 9 345 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble situé au 94, rue Saint-Charles Sud, également connu et désigné comme étant le lot numéro 1 009 643 du cadastre du Québec, attestant :

1. Que le nombre de personnes habiles à voter sur le susdit règlement est de : 54 688
2. Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est : 5 480
3. Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de : 16
4. Qu'en conséquence, ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

et que le certificat du responsable de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du registre des 15, 16, 17, 18 et 19 octobre 2024 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

\*Changement de quorum de Le conseiller M. Alain Lacasse déclare son intérêt pour le sujet suivant pour des raisons familiales. Il quitte donc son siège à la table des délibérations.

Déclaration d'intérêt

2024-10-0943

**Mandat – Dufresne Hébert Comeau avocats – Ville de Granby c. Jonesco – 500-09-700258-247**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-140;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a signifié, en date du 2 mai 2024, un avis d'appel d'un jugement rendu par l'Honorable Denis Lapierre, juge de la Cour supérieure, dans le dossier 460-22-006782-221, soit Jonesco c. Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE le dossier relève principalement de l'avocat(e)-principal(e) et que ce poste est présentement vacant;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller François Lemay

de mandater, M<sup>e</sup> Simon Frénette de la firme Dufresne Hébert Comeau avocats, afin de représenter la Ville de Granby dans le dossier de la Cour d'appel portant le numéro 500-09-700258-247, et ce, au taux horaire de 285 \$ plus taxes et débours, toutes dépenses découlant des présentes soient payables à même le fond d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 525-2024, en date du 17 octobre 2024.

Que l'avocate et cheffe de la division contentieux civil et pénal ou, en son absence, la directrice des Services juridiques, soit et est autorisée à signer tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

\*Changement de quorum   de   Le conseiller M. Alain Lacasse réintègre son siège à la table des délibérations.

2024-10-0944    **Autorisation – Renouvellement d'entente – Communication de renseignements via le système de reconnaissance de plaques d'immatriculation – Société de l'assurance automobile du Québec – 2024-2029**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-117;

CONSIDÉRANT QUE l'entente concernant la communication de renseignements via le système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI) est à durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le maintien de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police recommande de maintenir cette entente en vigueur;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de maintenir en vigueur l'entente conclue avec la Société de l'assurance automobile du Québec, le 4 novembre 2019, concernant la communication de renseignements via le système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI), tout aux mêmes conditions prévues à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2024-117.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0945

**Autorisation de signature – Servitude de passage – Lots numéros 1 649 107, 1 650 714 et 3 149 481 du cadastre du Québec – Hydro-Québec et Bell Canada**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-142;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9296-5235 Québec inc., Hydro-Québec et Bell Canada souhaitent publier une servitude de passage pour de la filerie aérienne sur les lots numéros 1 649 107, 1 650 714 et 3 149 481 du cadastre du Québec, situés entre le 9<sup>e</sup> Rang Est et la rue de Brossard;

CONSIDÉRANT QUE ces lots appartiennent à la Ville de Granby;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'autoriser la signature d'un acte de servitude de passage pour de la filerie aérienne sur les numéros lots numéros 1 649 107, 1 650 714 et 3 149 481 du cadastre du Québec, situés entre le 9<sup>e</sup> Rang Est et la rue de Brossard, le tout aux frais de la compagnie 9296-5235 Québec inc. et conformément au projet d'acte de servitude joint au sommaire numéro SJ-2024-142.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0946

**Autorisation de signature – Vente d'une parcelle de terrain – Partie du lot numéro 1 010 219 du cadastre du Québec – Cégep de Granby**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2024-143;

CONSIDÉRANT la demande du CÉGEP de Granby d'acquérir une partie du lot numéro 1 010 219 du cadastre du Québec, de 11,9 mètres carrés pour la somme de 1 537,12 \$ pour la création d'une passerelle qui reliera le nouvel institut technologique et le Centre Notre-Dame;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

de vendre au CÉGEP de Granby une partie du lot numéro 1 010 219 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11,9 mètres carrés (128 pieds carrés) pour et en considération d'une somme de 1 537,12 \$ plus taxes, le tout, aux frais du CÉGEP de Granby et conformément au projet d'acte de vente joint au sommaire numéro SJ-2024-143.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0947

**Adjudication du contrat numéro 343/2024 – Assurances collectives des employés municipaux – Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance-vie**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-100;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Paul Goulet  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'adjuger le contrat numéro 343/2024 pour la fourniture des assurances collectives des employés municipaux en ajoutant une couverture pour les élus municipaux, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029, avec possibilité de cinq (5) reconductions d'une année chacune, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance-vie, pour un montant total, taxes incluses, de 19 230 900 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2025, 001-2026, 001-2027, 001-2028 et 001-2029, en date du 18 octobre 2024, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 27 août 2024 et aux addendas numéro 1, en date du 5 septembre 2024, et numéro 2, en date du 12 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0948

**Adjudication du contrat numéro 002/2024 – Remplacement du groupe électrogène à la Station d'épuration (STEP) – E.C.E. Électrique inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-097;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adjuger le contrat numéro 002/2024 pour le remplacement du groupe électrogène à la Station d'épuration (STEP) au plus bas soumissionnaire conforme, soit E.C.E. Électrique inc., pour un montant total, taxes incluses, de 486 867,39 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 91190B.5, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 524-2024, en date du 17 octobre 2024, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 14 août 2024 et aux addendas numéro 1, en date du 19 septembre 2024, numéro 2, en date du 26 septembre 2024 et numéro 3 en date du 26 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0949

**Conclusion du contrat numéro 397/2024 – Maintenance du système téléphonique – Avaya – 2024-2026 – Les Consultants Androïde inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-095;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Les Consultants Androïde inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 2 octobre 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Félix Dionne

de conclure le contrat numéro 397/2024 pour le renouvellement du contrat de maintenance du système téléphonique Avaya, pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Consultants Androïde inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 65 030,72 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 523-2024, 001-2025 et 001-2026, en date du 17 octobre 2024, le tout conformément à la demande de soumission en date du 16 septembre 2024 et aux addendas numéro 1, en date du 20 septembre 2024 et numéro 2, en date du 24 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0950

**Conclusion du contrat numéro 410/2024 – Rehaussement et service pour infrastructure réseau et serveurs 911 – Androïde**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2024-099;

CONSIDÉRANT QUE suivant la publication de l'avis d'intention numéro 410/2024 par le biais du système électronique SEAO afin de rendre publique l'intention d'accorder un contrat de gré à gré à Androïde, pour le rehaussement et service pour infrastructure réseau et serveurs 911, aucune personne n'a manifesté son intérêt à l'égard de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 alinéa 1, paragraphe 6 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que les articles 573 et 573.1 de la Loi ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants et pour assurer la protection des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets, ou les licences exclusives;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de ce contrat vise le passage vers le 9-1-1 PG pour l'environnement principal et de relève;

CONSIDÉRANT QUE la haute disponibilité et l'efficacité des parcs informatiques et technologiques est primordiale afin d'assurer une performance optimale non seulement pour les utilisateurs, les activités administratives et opérationnelles, les logiciels, mais également pour plusieurs aspects de la cybersécurité;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Androïde en date du 18 juin 2024, laquelle répond entièrement aux exigences et aux besoins de l'organisation;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de conclure le contrat numéro 410/2024 pour le rehaussement et service pour infrastructure réseau et serveurs 911 pour une durée de cinq (5) ans, soit du 28 octobre 2024 au 29 octobre 2029, avec l'entreprise Androïde, pour une dépense de 209 172,01 \$, taxes incluses, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projets numéros 80123.8 et 80124.3, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 526-2024, en date du 17 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0951

**Dépôt – Rapports semestriels sur la situation financière de la Ville de Granby au 30 septembre 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2024-049;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

de confirmer le dépôt, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, des rapports semestriels sur la situation financière de la Ville de Granby au 30 septembre 2024, à savoir le rapport comparatif au 30 septembre 2024 versus celui au 30 septembre 2023 et le rapport des prévisions au 31 décembre 2024, lesquels sont joints au sommaire numéro SF-2024-049.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0952

**Mouvements de main-d'œuvre – 3 octobre 2024 au 22 octobre 2024 – Nomination – M<sup>me</sup> Kathleen Guillemette au poste d'inspectrice en bâtiments, à la Division permis et inspections/gestion des plaintes et requêtes, du Service de la protection et de l'aménagement du territoire – Nomination – M<sup>me</sup> Nacia Lebeuf au poste de technicienne-comptable, à la Division comptabilité et taxation, du Service des finances et de l'évaluation**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2024-032, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.).

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

1. d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 3 octobre 2024 au 22 octobre 2024, pour le personnel permanent, régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus longuement spécifié au sommaire numéro RH-2024-032 et ses annexes.

Pour ce qui est du personnel permanent ou régulier :

- de nommer madame Kathleen Guillemette, au poste d'inspectrice en bâtiments, à la Division permis et inspections/gestion des plaintes et requêtes, du Service de la protection et de l'aménagement du territoire, en date du 22 octobre 2024. Cette nomination est assujettie à une période de probation, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service, ainsi qu'aux autres conditions de travail contenues dans la convention collective en vigueur;
  - de nommer madame Nacia Lebeuf, au poste de technicienne-comptable, à la Division comptabilité et taxation, du Service des finances et de l'évaluation, en date du 22 octobre 2024. Cette nomination est assujettie à une période de probation, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service, ainsi qu'aux autres conditions de travail contenues dans la convention collective en vigueur;
  - de prendre acte de la démission de madame Stéphanie Chevalier, au poste de préposée aux télécommunications, au Service de police, en date du 3 octobre 2024;
2. de ratifier les résultats suivants figurant au compte-rendu du comité conjoint d'évaluation des emplois cols blancs, tenu le 8 octobre 2024 :

### POSTES ÉVALUÉS ET RÉSULTATS

No de poste	Titre du poste	Ancien pointage	Ancienne classe	Nouveau pointage	Nouvelle Classe	Entrée en vigueur
731	Secrétaire - traitement des eaux et transport en commun	s.o.	s.o.	768 points	4	Entrée en fonction de la ou du titulaire
1102	Secrétaire-commise ou secrétaire-commis - SAPT	934 points	5	803 points	4	Entrée en fonction de la ou du titulaire

3. Il y a lieu d'apporter une rectification au sommaire décisionnel présenté au conseil municipal lors de son assemblée du 9 septembre 2024. Plus précisément, dans le numéro du poste « Contremaîtresse ou contremaître – STEP » présenté à la suite de son évaluation par le comité d'évaluation des emplois cadres, tenu le 27 août 2024 doit être rectifié de la façon suivante :

# de poste	Ancien titre du poste	Ancienne classe	Ancien pointage	# de poste	Nouveau titre du poste	Nouvelle classe	Nouveau pointage	Entrée en vigueur
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	<u>523</u>	Contremaîtresse ou contremaître – STEP	4	459 points	À l'entrée en poste

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 519-2024, en date du 16 octobre 2024.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0953

**Autorisation – Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) | PIIA-9 – 2024-2421 – 15, rue Mountain – PIIA-9 – 2024-2360 – 47, rue Drummond – PIIA-12 – 2024-2430 – 840, boulevard Industriel – PIIA-13 – 2024-2293 – 503, rue Principale – PIIA-28 – 2024-2457 – 338, rue Georges-M. -Abbott – PIIA-29 – 2024-2336 – 394, rue Saint-Charles – PIIA-29 – 2024-2399 – 283-285, rue Laurent – PIIA-29 – 2024-2401 – 287-289, rue Laurent – PIIA-30 – 2024-2361 – 267, rue Principale – PIIA-32 – 2024-2350 – 427, rue des Écoliers – PIIA-32 – 2024-2403 et 2024-2404 – 461-463, rue des Écoliers**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2024-251;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 8 octobre 2024 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est :                   proposé par le conseiller Paul Goulet  
                                  appuyé par le conseiller François Lemay

d'approuver les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

PIIA-9	2024-2421	241008-09	15, rue Mountain	Enseigne
PIIA-9	2024-2360	241008-10	47, rue Drummond	Enseigne
PIIA-12	2024-2430	241008-12	840, boulevard Industriel	Enseigne
PIIA-13	2024-2293	241008-13	503, rue Principale	Réparation
PIIA-28	2024-2457	241008-14	338, rue Georges-M.-Abbott	Construction
PIIA-29	2024-2336	241008-15	394, rue Saint-Charles Sud	Construction
PIIA-29	2024-2399	241008-16	283-285, rue Laurent	Construction
PIIA-29	2024-2401	241008-17	287-289, rue Laurent	Construction
PIIA-30	2024-2361	241008-18	267, rue Principale	Enseigne
PIIA-32	2024-2350	241008-19	427, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2024-2403 2024-2404	241008-20	461-463, rue des Écoliers	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0954

**Adoption – Plan de densification et Politique d'habitation**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2024-252;

CONSIDÉRANT le lancement de la stratégie en habitation;

CONSIDÉRANT la planification stratégique 2022-2026;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Paul Goulet  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'adopter la Politique d'habitation et le Plan de densification, lesquels sont joints au sommaire numéro SAPT-2024-252.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0955

**Droit de préemption – 316, rue Saint-Hubert**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2024-246;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se prévaloir d'un droit de préemption sur des terrains qu'elle juge stratégiques pour son développement;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé est vacant et est situé dans un secteur intéressant près des services;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de publier sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 974 050 du cadastre du Québec un avis d'assujettissement au droit de préemption, le tout conformément à l'article 572.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Félix Dionne  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de décréter l'assujettissement au droit de préemption sur le terrain situé au 316, rue Saint-Hubert, également connu comme étant le lot numéro 2 974 050 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, à des fins d'habitation, le tout conformément au Règlement numéro 1256-2023 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la ville de Granby.

Que l'un des avocats des Services juridiques, soit et est autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires, et à entreprendre toutes les démarches administratives et légales aux fins ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0956

**Autorisation – Demande d'exemption de cases de stationnement – 193, rue Laval Sud**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2024-243;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'exemption pour le 193, rue Laval Sud a été déposée le 12 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser 35 cases de stationnement sur la propriété, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un minimum de 37 cases (1,75 case par logement);

CONSIDÉRANT QUE l'article 120 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage permet au conseil municipal d'exempter de l'obligation de fournir et maintenir des cases de stationnement, toute personne qui en fait la demande moyennant le paiement d'une somme de 3 500 \$ par case;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser la demande visant l'exemption de deux (2) cases de stationnement pour la propriété située au 193, rue Laval Sud, moyennant le paiement d'une somme de 7 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0957

**Directives de changements 1 à 8 et quantités ajoutées et retranchées – Travaux de remplacement de conduites d'eau potable et réfection de chaussée du boulevard Montcalm ainsi que des rues Calixa-Lavallée, Desjardins Nord et La Fontaine – Contrat numéro 094/2024 – Bertrand Ostiguy inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2024-105;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 094/2024 adjudgé à l'entreprise Bertrand Ostiguy inc. pour des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et de réfection de chaussée du boulevard Montcalm ainsi que des rues Calixa-Lavallée, Desjardins Nord et La Fontaine;

CONSIDÉRANT les directives de changements numéros 1 à 8 ainsi que les quantités ajoutées et retranchées en date du 10 octobre 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller François Lemay

d'autoriser le transfert budgétaire au montant de 109 075 \$ du poste budgétaire 2-470-20-0-41902 au fonds d'administration vers le projet d'immobilisations numéro 91294.5;

de décréter des travaux supplémentaires et des quantités ajoutées ou retranchées au contrat numéro 094/2024, adjudgé à l'entreprise Bertrand Ostiguy inc., pour des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et de réfection de chaussée du boulevard Montcalm ainsi que des rues Calixa-Lavallée, Desjardins Nord et La Fontaine;

d'accepter les directives de changements numéros 1 à 3 et 5 à 8 concernant des travaux supplémentaires réalisés ou autres ainsi que les quantités ajoutées et retranchées audit contrat numéro 094/2024, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire SIEMD-2024-105 et entraînant une dépense additionnelle de 41 056,16 \$, plus les taxes applicables; et

d'accepter la directive de changement numéro 4 concernant des travaux supplémentaires de plantation réalisés audit contrat numéro 094/2024, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire SIEMD-2024-105 et entraînant une dépense additionnelle de 103 892,49 \$, plus les taxes applicables, toutes dépenses étant payables à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 91294.5, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 520-2024, en date du 16 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0958

**Autorisation à soumettre une demande auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* – Installation d'un système de traitement d'eau – Les Cèdres Golf et Plein Air – 669, rue Coupland**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2024-102;

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'un système de traitement d'eau au club de golf Les Cèdres Golf et Plein Air situé au 669, rue Coupland, propriété de l'entreprise 9518-1400 Québec inc.;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, 9518-1400 Québec inc., a mandaté l'entreprise Quebeceau Consultants inc. pour obtenir un certificat d'autorisation;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, à émettre et signer un certificat de la municipalité attestant que la Ville de Granby ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* conditionnellement à ce que l'installation du système de traitement d'eau soit réservée uniquement aux activités du Club de golf.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0959

**Réception provisoire – Séparation des réseaux – Rue du Centre et stationnement Centre-Court – Contrat numéro 108/2024 – Bertrand Ostiguy inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2024-095;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Félix Dionne  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter, en date du 4 septembre 2024, la réception provisoire des travaux de séparation des réseaux de la rue du Centre et du stationnement Centre-Court, réalisés conformément aux plans et devis préparés par la Division ingénierie et sous sa surveillance; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux faisant suite au contrat numéro 108/2024 conclu entre la Ville de Granby et Bertrand Ostiguy inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0960

**Réception provisoire – Séparation des réseaux et ajout d'une piste cyclable – Rue Notre-Dame – Contrat numéro 125/2024 – Bertrand Ostiguy inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2024-100;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Félix Dionne  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, la réception provisoire des travaux de séparation des réseaux et ajout d'une piste cyclable sur la rue Notre-Dame, réalisés conformément aux plans et devis préparés par la Division ingénierie et sous la surveillance de la firme Groupe DGS experts-conseils; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux faisant suite au contrat numéro 125/2024 conclu entre la Ville de Granby et Bertrand Ostiguy inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0961

**Réception provisoire – Remplacement de conduites d'eau potable et réfection de chaussée – Boulevard Montcalm et les rues Calixa-Lavallée, Desjardins Nord et La Fontaine – Contrat numéro 094/2024 – Bertrand Ostiguy inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2024-096;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Félix Dionne  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter, en date du 4 septembre 2024, la réception provisoire des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et réfection de chaussée du boulevard Montcalm et des rues Calixa-Lavallée, Desjardins Nord et La Fontaine, réalisés conformément aux plans et devis préparés par la Division ingénierie et sous sa surveillance; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux faisant suite au contrat numéro 094/2024 conclu entre la Ville de Granby et Bertrand Ostiguy inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0962

**Réception provisoire – Travaux de reconstruction de la voirie – Rue Mountain – Contrat numéro 195/2024 – Groupe AllaireGince Infrastructures inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2024-103;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Félix Dionne  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter, en date du 4 octobre 2024, la réception provisoire des travaux de reconstruction de la voirie de la rue Mountain, réalisés conformément aux plans et devis préparés par la Division ingénierie et sous la surveillance de la firme Les Services exp inc.; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux faisant suite au contrat numéro 195/2024 conclu entre la Ville de Granby et Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0963

**Réception définitive – Prolongement des services – Rue Simonds Sud – Contrat numéro 206/2023 – Groupe AllaireGince Infrastructures inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2024-097;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'accepter, en date du 30 septembre 2024, la réception définitive des travaux de prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc de la rue Simonds Sud, entre les rues Fournier et Léon-Harmel, effectués au contrat numéro 206/2023 conformément aux plans et devis préparés par la Division ingénierie et sous sa surveillance; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux faisant suite au contrat numéro 206/2023 conclu entre la Ville de Granby et Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0964

**Réception définitive – Séparation des réseaux d'égouts et ajout d'une piste cyclable – Rues Maisonneuve et Bussière – Contrat numéro 160/2023 – Excavation St-Pierre et Tremblay inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2024-098;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'accepter, en date du 20 septembre 2024, la réception définitive des travaux de séparation des réseaux d'égouts et l'ajout d'une piste cyclable sur les rues Maisonneuve et Bussière, effectués au contrat numéro 160/2023 conformément aux plans et devis préparés par la Division ingénierie et sous sa surveillance ; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux faisant suite au contrat numéro 160/2023 conclu entre la Ville de Granby et Excavation St-Pierre et Tremblay inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0965

**Autorisation de signature – Sentier illuminé – Vie culturelle et communautaire de Granby – Saison hivernale 2024-2025**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-191;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir une animation hivernale lumineuse sur la piste cyclable;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant numéro 4 joint au sommaire numéro ASC-2024-191;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité stratégique aux événements, lors de la rencontre tenue le 17 septembre 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser l'utilisation du surplus initialement affectés aux animations du centre-ville;

d'autoriser un transfert budgétaire de 18 898 \$ de ce surplus affectés aux animations du centre-ville vers le poste budgétaire « subvention VCC » du fonds d'administration;

d'accorder une aide financière à l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby au montant de 18 000 \$, plus taxes applicables, sur présentation de pièces justificatives, pour la réalisation du Sentier illuminé qui sera réalisé au Sentier de la rivière pour la saison hivernale 2024-2025, laquelle aide financière est payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 515-2024, en date du 9 octobre 2024; et

de modifier l'entente conclue le 31 mai 2021 avec cet organisme visant à établir les modalités de versement de cette aide financière, le tout selon les termes et conditions contenus au projet d'entente avenant numéro 4 joint au sommaire numéro ASC-2024-191.

Que la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, avec la direction des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0966

**Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Festival au Lac Granby – 5 au 7 juin 2025**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-028;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite renouveler le soutien apporté à cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le festival contribue à la diversité des événements offerts sur le territoire de Granby et qui cadre dans la Politique de la culture et du patrimoine;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité stratégique aux événements, lors de la rencontre qui s'est tenue le 17 septembre 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                  appuyé par le conseiller Félix Dionne

d'accorder une aide financière au Festival au Lac au montant de 41 000 \$ pour la 3<sup>e</sup> édition du Festival qui se déroulera du 5 au 7 juin prochain au Parc Daniel Johnson;

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaire à cet événement, et ce, jusqu'au montant maximal de 15 375 \$, lesdites aides financières étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2025, en date du 16 octobre 2024; et

de conclure une entente avec cet organisme visant à établir les modalités de versement de l'aide financière totale de 56 375 \$, le tout selon les termes et conditions contenus au projet d'entente joint au sommaire numéro ASC-2024-028;

de permettre à l'organisme Festival au Lac Granby à débiter la promotion et la vente de billets pour l'édition 2025;

Que la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, avec la direction des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0967

**Autorisation – Cérémonie des vétérans au cénotaphe du parc Victoria – Veterans UN NATO Canada région de Granby – 11 novembre 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-079;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                  appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser tous ajustements à la réglementation sur la circulation à la tenue de la Cérémonie des vétérans au cénotaphe du parc Victoria, le 11 novembre 2024, entre 10 heures et 12 heures ainsi que l'affichage promotionnel et signalétique approprié, le tout suivant la demande d'autorisation et les documents joints à celle-ci, et le cas échéant, conformément aux exigences des services municipaux concernés;

d'autoriser le contrôle de la circulation pendant 12 minutes, soit de 11 h 10 à 11 h 22, le lundi 11 novembre aux intersections suivantes :

- Rues Dufferin et Boivin;
- Avenue du Parc et rue Court; et
- Rue Dufferin et boulevard Mountain; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires cet événement, et ce, jusqu'au montant maximal de 1 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 516-2024, en date du 9 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0968

**Autorisation – Demande d'accréditation – Accro O Sport – Organisme à but non lucratif**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2024-136;

CONSIDÉRANT que l'organisme Accro O Sport répond aux conditions de la Politique reconnaissance de la Ville de Granby et a fourni les documents requis;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de reconnaître l'organisme Accro O Sport comme organisme à but non lucratif, afin que celui-ci puisse bénéficier des privilèges de la Politique d'accréditation de la Ville de Granby, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 517-2024, en date du 9 octobre 2024.

Que la liste des organismes à but non lucratifs reconnus soit mise à jour par le service responsable, afin d'inclure cet organisme pour les demandes futures.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0969

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de rendre le stationnement illimité sur une partie de la rue Laurier et du boulevard Leclerc Ouest, de modifier la signalisation dans le stationnement derrière l'hôtel de ville lors de la période hivernale pour les stationnements réservés aux employés et d'ajouter des traverses piétonnières**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de rendre le stationnement illimité sur une partie de la rue Laurier et du boulevard Leclerc Ouest, de modifier la signalisation dans le stationnement derrière l'hôtel de ville lors de la période hivernale pour les stationnements réservés aux employés et d'ajouter des traverses piétonnières.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de rendre le stationnement illimité sur une partie de la rue Laurier et du boulevard Leclerc Ouest, de modifier la signalisation dans le stationnement derrière l'hôtel de ville lors de la période hivernale pour les stationnements réservés aux employés et d'ajouter des traverses piétonnières ».

- 2024-10-0970 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0747-2018 (borne de recharge résidentielle) afin de modifier les conditions d’admissibilité au programme**
- CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;
- Le conseiller Alain Lacasse donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0747-2018 (borne de recharge résidentielle) afin de modifier les conditions d’admissibilité au programme.
- Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0747-2018 (borne de recharge résidentielle) afin de modifier les conditions d’admissibilité au programme ».
- 2024-10-0971 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de retirer les dispositions relativement aux animaux**
- CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;
- Le conseiller François Lemay donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de retirer les dispositions relativement aux animaux.
- Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de retirer les dispositions relativement aux animaux ».
- 2024-10-0972 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1009-2021 visant à accorder une subvention pour l’aide à la rénovation écologique afin de bonifier le programme d’aide**
- CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;
- Le conseiller Stéphane Giard donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1009-2021 visant à accorder une subvention pour l’aide à la rénovation écologique afin de bonifier le programme d’aide.
- Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1009-2021 visant à accorder une subvention pour l’aide à la rénovation écologique afin de bonifier le programme d’aide ».
- 2024-10-0973 **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d’urbanisme afin d’ajuster les limites de l’aire commerciale de grande surface « COMGS » et de l’aire commerciale de moyenne densité « COMm », de modifier le PPU Saint-Jude Nord et d’ajuster les limites de l’aire résidentielle de faible densité « Rf » et de l’aire résidentielle de forte densité « Rfo »**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP30-2024 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Paul Goulet donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire commerciale de grande surface « COMGS » et de l'aire commerciale de moyenne densité « COMm », de modifier le PPU Saint-Jude Nord et d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » et de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo ».

2024-10-0974

**Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP30-2024 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire commerciale de grande surface « COMGS » et de l'aire commerciale de moyenne densité « COMm », de modifier le PPU Saint-Jude Nord et d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » et de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo »**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP30-2024 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Paul Goulet  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le premier projet de règlement numéro PP30-2024, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP30-2024 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire commerciale de grande surface « COMGS » et de l'aire commerciale de moyenne densité « COMm », de modifier le PPU Saint-Jude Nord et d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » et de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » », soit adopté;

d'autoriser, conformément à l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la publication d'un avis public par le greffier contenant un résumé de la modification du plan d'urbanisme plutôt que la transmission du résumé par courrier ou autrement distribué à chaque adresse du territoire; et

qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ait lieu le 20 novembre 2024, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0975

**Adoption – Règlement numéro 1335-2024 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 de façon à prévoir l'émission de constat d'infraction par le Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 octobre 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1335-2024 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 de façon à prévoir l'émission de constat d'infraction par le Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 octobre 2024, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0976

**Adoption – Règlement numéro 1336-2024 sur le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 octobre 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1336-2024 sur le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 octobre 2024, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0977

**Adoption – Règlement numéro 1337-2024 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-6 » pour le « Service de police » concernant les frais pour la vérification d'antécédent des chauffeurs de taxi et afin de remplacer les tarifs pour le service de consultation pour l'obtention d'un relevé de taxes avec état de compte à l'annexe « A-9 » pour la « Trésorerie »**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 octobre 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Félix Dionne  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1337-2024 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-6 » pour le « Service de police » concernant les frais pour la vérification d'antécédent des chauffeurs de taxi et afin de remplacer les tarifs pour le service de consultation pour l'obtention d'un relevé de taxes avec état de compte à l'annexe « A-9 » pour la « Trésorerie » », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 octobre 2024, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0978

**Adoption – Règlement numéro 1338-2024 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'interdire le stationnement de part et d'autre des accès au CLSC**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 octobre 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par le conseiller Félix Dionne

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1338-2024 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'interdire le stationnement de part et d'autre des accès au CLSC », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 octobre 2024, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0979

**Adoption – Règlement numéro 1339-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de corriger le degré d'inclinaison d'une pente continue d'un talus dans le cadre de travaux de remblai ou de déblai, de préciser les dispositions relatives à l'aménagement paysager, d'agrandir la zone GI01R à même une partie de la zone HI07R, d'autoriser les commerces de services « Cser » dans la zone HJ03I, d'autoriser l'usage résidentiel au rez-de-chaussée dans la zone GJ10C, de rectifier le tracé d'un cours d'eau au plan de zonage et d'assujettir l'ensemble de la zone GJ35C aux dispositions sur l'affichage du groupe de zones « Centre-ville », initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP19-2024 et SP19-2024**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP19-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 septembre 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1339-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de corriger le degré d'inclinaison d'une pente continue d'un talus dans le cadre de travaux de remblai ou de déblai, de préciser les dispositions relatives à l'aménagement paysager, d'agrandir la zone GI01R à même une partie de la zone HI07R, d'autoriser les commerces de services « Cser » dans la zone HJ03I, d'autoriser l'usage résidentiel au rez-de-chaussée dans la zone GJ10C, de rectifier le tracé d'un cours d'eau au plan de zonage et d'assujettir l'ensemble de la zone GJ35C aux dispositions sur l'affichage du groupe de zones « Centre-ville », initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP19-2024 et SP19-2024 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 septembre 2024, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2024-10-0980

### **Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes**

Aucun citoyen ni citoyenne dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question et aucune question écrite n'a été reçue.

2024-10-0981

### **Levée de la séance**

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller François Lemay

de lever la séance. Il est 19 h 43.

Adoptée à l'unanimité

---

Julie Bourdon, mairesse

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière  
adjointe